Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Froid, veuillez visiter :
bpfroid.fr/annales-sujets-et-corriges

BP FROID • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Travail, Sécurité, Prévention - unité U50 (épreuve orale)

Session 2010 • Code sujet : **E.5** • Durée : **0h15** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Installation d’un climatiseur dans un cinéma et travail en hauteur** (5 questions) — **Page 3**
2. **Intervention dans une chambre froide et prévention des risques liés au froid** (3 questions) — **Page 6**
3. **Raccordement électrique d’un climatiseur et prévention du risque électrique** (3 questions) — **Page 8**
4. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bpfroid.fr/assets/annales/bp-froid/U50 - Travail, sécurité, prévention (oral ou CCF)/2010/BP Froid - U50 - Travail, sécurité, prévention (oral ou CCF) - Session 2010 - 2-Sujet.pdf

1. Installation d’un climatiseur dans un cinéma et travail en hauteur

Dans une entreprise de froid et climatisation de 13 salariés, l’équipe installe un climatiseur dans un cinéma à 6 mètres de hauteur à l’aide d’un échafaudage. Le sujet porte sur l’usage et la stabilité de l’échafaudage, les pouvoirs et le rôle de conseil de l’inspecteur du travail, ainsi que la prévention des chutes.

Travail

Question 1.1. Définir un échafaudage et présenter sa fonction comme équipement de travail temporaire, notamment la création de postes en hauteur, l’accès à ces postes et l’acheminement des produits et matériaux nécessaires.

Un échafaudage est un équipement de travail composé d’éléments assemblés temporairement. Il sert à créer un ou plusieurs postes de travail en hauteur et à permettre l’accès à ces postes. Il facilite également l’acheminement des produits et matériaux nécessaires aux travaux. Ici, il met à disposition de l’équipe une plateforme pour installer le climatiseur à l’emplacement situé à 6 m de hauteur.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Équipement temporaire permettant de créer et d’atteindre des postes de travail en hauteur, ainsi que d’y acheminer produits et matériaux.

Question 1.2. Présenter les exigences de stabilité d’un échafaudage et les mesures empêchant le déplacement de ses éléments ou le basculement d’un échafaudage roulant lors du montage, du démontage et de l’utilisation. Préciser la règle concernant la présence d’un travailleur pendant son déplacement.

1. Construire et installer l’échafaudage de façon à assurer sa stabilité et à empêcher, pendant l’utilisation, le déplacement de ses éléments les uns par rapport aux autres.
2. Lors du montage, du démontage et de l’utilisation, empêcher le déplacement ou le basculement inopiné d’un échafaudage roulant au moyen de dispositifs appropriés.
3. Avant de déplacer l’échafaudage roulant, faire descendre les travailleurs : aucun ne doit rester dessus pendant le déplacement.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Échafaudage stable, éléments immobilisés et déplacement ou basculement inopiné empêché. Aucun travailleur ne reste sur l’échafaudage roulant lors de son déplacement.

Sécurité

Question 2.1. Expliquer les mesures que peut prendre l'inspecteur du travail lorsqu'il constate qu'un salarié ne s'est pas retiré d'une situation de travail dangereuse, notamment la possibilité d'arrêter les travaux.

Lorsque l'inspecteur du travail constate qu'un salarié ne s'est pas retiré d'une situation de travail dangereuse, il peut prendre toutes les mesures nécessaires pour le soustraire à cette situation. Il peut notamment arrêter les travaux. Cette mesure vise à mettre fin à l'exposition au danger. La reprise ne peut se faire qu'une fois la situation de travail rendue sûre, notamment pour l'intervention sur l'échafaudage.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Il peut prendre toute mesure pour soustraire le salarié au danger, notamment arrêter les travaux.

Question 2.2. Présenter le rôle de conseil et d'information de l'inspecteur du travail auprès des employeurs, des salariés et des représentants du personnel concernant leurs droits et obligations.

L'inspecteur du travail a une mission de conseil et d'information. Il explique les règles applicables et les responsabilités de chacun afin de faciliter leur respect et de contribuer à la prévention des risques dans l'entreprise.

- Il conseille et informe les employeurs.
- Il conseille et informe les salariés.
- Il informe les représentants du personnel de leurs droits et obligations.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Il conseille et informe employeurs, salariés et représentants du personnel sur leurs droits et obligations.

Prévention

Question 3.1. Décrire les protections contre les chutes de hauteur : caractéristiques et position du garde-corps, plinthe de butée, main courante et lisse intermédiaire. Indiquer la possibilité d'utiliser un autre moyen assurant une sécurité équivalente.

Protection	Caractéristiques
Garde-corps	Intégré ou fixé de manière sûre, rigide et d'une résistance appropriée ; hauteur de 1 m à 1,10 m.
Plinthe de butée	Hauteur de 10 à 15 cm, selon la hauteur retenue pour le garde-corps.
Main courante et lisse intermédiaire	Lisse intermédiaire à mi-hauteur.

Le garde-corps protège le bord du poste de travail contre les chutes. Il doit être solidement fixé et suffisamment résistant. La plinthe de butée complète la protection, tandis que la main courante et la lisse intermédiaire forment le garde-corps. Un autre moyen de protection est possible s'il assure une sécurité équivalente.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Garde-corps rigide et résistant, fixé de manière sûre, haut de 1 m à 1,10 m, avec plinthe de 10 à 15 cm et lisse intermédiaire à mi-hauteur, ou protection équivalente.

2. Intervention dans une chambre froide et prévention des risques liés au froid

Dans une entreprise de froid et climatisation de 13 salariés, l'équipe doit réparer un évaporateur pris en glace dans une chambre froide, en portant un manteau. Le sujet aborde l'évaluation des risques et le document unique, les missions du médecin du travail et les mesures de prévention adaptées au froid.

Travail

Question 1.1. Présenter le document unique d'évaluation des risques : les résultats qui doivent y être transcrits, l'inventaire des risques à réaliser dans chaque unité de travail et les situations imposant sa mise à jour.

L'employeur transcrit dans le document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs. Cette évaluation comporte l'inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

À consigner	Contenu
Résultats	Évaluation des risques pour la sécurité et la santé
Inventaire	Risques identifiés dans chaque unité de travail

La mise à jour est effectuée au moins chaque année. Elle est également nécessaire lors d'une décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité ou de travail.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Document unique : résultats de l'évaluation et inventaire des risques par unité de travail. Mise à jour au moins annuelle et lors d'un aménagement important modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité ou de travail.

Sécurité

Question 2.1. Présenter les missions du médecin du travail en matière d'amélioration des conditions de travail, de prévention des atteintes à la santé, d'adaptation des postes, d'hygiène, d'éducation sanitaire, de conseil et d'examens médicaux.

Le médecin du travail participe à l'amélioration des conditions de travail et à la prévention de l'altération de la santé des travailleurs. Il intervient sur l'adaptation des postes, l'hygiène et l'éducation sanitaire dans l'entreprise.

1. Il conduit des actions sur le milieu de travail et procède aux examens médicaux.
2. Il conseille le chef d'entreprise, les salariés et les représentants du personnel.
3. Il peut participer à des actions d'enseignement.

Ces missions associent donc le suivi médical à des actions de prévention et de conseil au sein de l'entreprise.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le médecin du travail améliore les conditions de travail, prévient les atteintes à la santé, conseille sur les postes et l'hygiène, mène des actions en entreprise et réalise les examens médicaux.

Prévention

Question 3.1. Présenter les mesures de prévention adaptées au travail en chambre froide : poignée intérieure de la porte, vêtements faciles à nettoyer, sol antidérapant, procédures d'hygiène et pauses suffisantes pour se réchauffer dans un local chauffé, avec boissons chaudes à disposition.

Pour prévenir les risques liés au froid et aux conditions de travail dans la chambre froide, prévoir des aménagements et des mesures d'organisation adaptés :

- Équiper la porte d'une poignée intérieure.
- Prévoir des vêtements faciles à nettoyer et un sol antidérapant.
- Élaborer et appliquer des procédures d'hygiène.
- Accorder des pauses suffisantes pour se réchauffer, de 20 minutes, dans un local chauffé où des boissons chaudes sont disponibles.

Ces mesures facilitent la sortie de la chambre, limitent les glissades et permettent au salarié de récupérer de la chaleur.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Poignée intérieure, vêtements faciles à nettoyer, sol antidérapant, procédures d'hygiène et pauses de 20 minutes dans un local chauffé avec boissons chaudes.

3. Raccordement électrique d’un climatiseur et prévention du risque électrique

Dans une entreprise de froid et climatisation de 13 salariés, l’équipe raccorde un climatiseur au secteur et coupe l’électricité au disjoncteur avant de tirer la ligne. Le sujet porte sur les examens médicaux des salariés, la sécurité des travaux électriques et les moyens de limiter les risques liés aux interventions et aux installations.

Travail

Question 1.1. Présenter les examens médicaux prévus en dehors des visites d’embauche et annuelles, le droit du salarié à demander un examen, ainsi que les examens médicaux liés aux absences pour maladie, accident ou absences répétées pour raison de santé, avec les durées précisées dans le sujet.

En dehors des visites d’embauche et annuelles, tout salarié peut demander un examen médical au médecin du travail. Un examen est prévu après une absence d’au moins 21 jours pour maladie ou d’au moins 8 jours pour accident. Il est également prévu en cas d’absences répétées pour raison de santé. Ces examens permettent au médecin du travail d’apprécier l’état de santé du salarié dans le cadre de son activité professionnelle.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Examen à la demande du salarié ; examen après au moins 21 jours d’absence pour maladie, 8 jours pour accident ou des absences répétées pour raison de santé.

Sécurité

Question 2.1. Présenter les mesures de sécurité lors de travaux électriques : limiter les personnes en contact, surveiller les travaux et respecter les procédures de consignation, d’arrêt et de remise en service. Distinguer les précautions pour les travaux hors tension et sous tension, en basse et en haute tension.

Limiter le nombre de personnes en contact avec l’installation, surveiller les travaux et appliquer les procédures de consignation, d’arrêt et de remise en service.

- **Hors tension :** privilégier cette solution, sauf impossibilité technique après évaluation des risques. Séparer l’installation des sources, vérifier l’absence de tension, mettre les conducteurs en court-circuit et à la terre, puis isoler les installations voisines sous tension.
- **Sous tension :** en basse tension, utiliser des protections isolantes. En haute tension, travailler à distance avec des perches isolantes ou isoler le travailleur de la terre et le mettre au potentiel des conducteurs.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Limiter et surveiller les intervenants ; consigner et privilégier le hors tension. Si le travail sous tension s’impose, appliquer les protections adaptées à la basse ou à la haute tension.

Prévention

Question 3.1. Présenter les mesures de prévention du risque électrique : réserver les interventions à des personnes formées et habilitées, privilégier les travaux hors tension, recourir si possible à d'autres énergies, respecter les règles techniques et les vérifications, protéger les câbles selon les risques des locaux et limiter l'accès aux armoires électriques.

Confier les interventions à des personnes formées et habilitées, et réaliser les travaux hors tension lorsque c'est possible. Si possible, remplacer l'électricité par une énergie pneumatique, hydraulique ou mécanique.

Respecter les règles techniques réglementaires et les modalités ainsi que la périodicité des vérifications. Adapter l'isolation des câbles aux risques du local : eau, poussières, détériorations mécaniques et produits chimiques. Les interventions sont assurées par des personnes ou entreprises habilitées. Les armoires électriques restent fermées à clé et leur accès est limité.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Personnel formé et habilité ; hors tension et énergie de remplacement privilégiés ; règles techniques et vérifications respectées ; câbles protégés selon les risques ; armoires fermées à clé.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2010)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve orale E.5 Travail, Sécurité, Prévention du BP Monteur dépanneur en froid et climatisation, session 2010, code E.5, dure 15 minutes et a un coefficient 1. Notée sur 20, elle propose trois sujets au choix : échafaudage et chutes, chambre froide, ou raccordement électrique. Elle évalue l'identification des risques, la connaissance des règles de sécurité et le choix de mesures de prévention adaptées.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un échafaudage doit rester stable ; aucun travailleur ne doit demeurer sur un échafaudage roulant lors de son déplacement.
- Le document unique inventorie les risques de chaque unité de travail et est mis à jour au moins chaque année et lors de changements importants.
- Les travaux électriques hors tension sont à privilégier ; ils impliquent notamment séparation des sources et vérification de l'absence de tension.
- Un garde-corps comprend une main courante, une lisse intermédiaire et une plinthe de butée, ou un autre moyen offrant une sécurité équivalente.

Points de vigilance & attentes du jury

- Choisir un seul des trois sujets et structurer l'exposé selon les rubriques Travail, Sécurité et Prévention.
- Relier les mesures proposées aux risques et à la situation professionnelle décrite dans le sujet choisi.
- Pour le risque électrique, distinguer les travaux hors tension et sous tension et préciser les précautions adaptées.
- Le sujet indique une note sur 20, mais ne fournit aucune répartition des points par question : ne pas inventer de barème détaillé.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser ma réponse à l'oral ?

Choisissez l'un des trois sujets, puis structurez votre réponse selon les rubriques Travail, Sécurité et Prévention. Appuyez-vous sur la situation professionnelle et reliez les risques identifiés aux règles ou mesures de prévention adaptées.

Q : Quelles précautions distinguer pour les travaux électriques hors tension et sous tension ?

Le sujet privilégie les travaux hors tension, avec séparation des sources, vérification de l'absence de tension, mise en court-circuit et mise à la terre des conducteurs, et isolement des installations voisines sous tension. Sous tension, les protections dépendent notamment de la tension.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et comment gérer le temps ?

L'épreuve orale dure 15 minutes. Le candidat choisit un sujet parmi trois. Le document ne précise ni durée de préparation ni répartition du temps entre les rubriques ; il est donc utile de préparer un exposé clair et équilibré.

Q : Le sujet fournit-il un barème détaillé ou des critères de notation par question ?

La page de couverture indique une note sur 20 et un coefficient 1. Le corrigé présente des éléments attendus pour chaque sujet, mais aucune répartition des points par question n'est imprimée ; aucun barème détaillé ne peut être déduit.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpfroid.fr/assets/annales/bp-froid/U50 - Travail, sécurité, prévention (oral ou CCF)/2010/BP Froid - U50 - Travail, sécurité, prévention (oral ou CCF) - Session 2010 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Froid : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.